

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de la **séance extraordinaire du Conseil** tenue à 18 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sis au 100, rue Charbonneau, le mercredi, 22 mars 2023.

SONT PRÉSENTS	Le maire	Eric Westram
	Les conseillers	Carla Brown Stéphanie Nantel Marie-Elaine Pitre Philip Panet-Raymond René Villeneuve
ÉGALEMENT PRÉSENTS	Le greffier adjoint	M ^e Alexandre Bélisle-Desjardins
	La directrice général	M ^e Catherine Adam

À 18h32, Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire du Conseil.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Séance extraordinaire du 22 mars 2023

2023-03-098

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est

RÉSOLU

QUE l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil pour la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1. Séance ordinaire du 13 mars 2023

2023-03-099

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est,

RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023 soit adopté sans être lu, chacun des membres du Conseil en ayant reçu copie avant la veille de la présente et avec la correction suivante au point 11.7 :

Au lieu de : « ST-267-16667 Remplacement de vannes – Chemin de la Grande-Côte (adjudication de contrat) »;

Nous aurions dû lire : « ST-258-16667 Remplacement de vannes – Chemin de la Grande-Côte (adjudication de contrat) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. URBANISME

3.1. Adoption du second projet des règlements 801-60 et 803-09

2023-03-100

CONSIDÉRANT l'article 110.10.1 et 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation sur ces deux projets de règlement et la modification au *Règlement 801-60* en découlant;

CONSIDÉRANT que les premiers projets de chacun de ces règlements ont été adoptés lors de la séance ordinaire du Conseil du 13 mars 2023;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est

RÉSOLU

D'ADOPTER les seconds projets des règlements 801-60 et 803-09 avec modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. AUTRE RÉGLEMENTATION

4.1. Adoption du règlement 763-6

2023-03-101

CONSIDÉRANT l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 13 mars 2023;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est

RÉSOLU

D'ADOPTER le *Règlement 763-6 amendant le Règlement 763 concernant la rémunération du personnel électoral pour une élection*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

6. CLÔTURE

2023-03-102

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est

RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 18h36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ERIC WESTRAM
Maire

M^e ALEXANDRE BÉLISLE-DESJARDINS
Greffier adjoint